

Préparation de la séance du 2 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le deux avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le vingt mars deux mille vingt-cinq s'est réuni, en séance publique, à la salle Loisirs et Culture sous la présidence de Madame Lea DUVAL.

Etaient Présents : Lea DUVAL, Maire, Mickaël TOIN, Julie NAVEAU, Sébastien LE COCGUEN, Sandrine GUIARD, Stéphane RAMOND, Adjoint, Bertrand FLEURY, Géraldine COURTOIS conseillers municipaux délégués

Isabelle LUBIN, Véronique DENOS, Gaby LAMBERDIÈRE, Nadège CARRÉ, Patrick OLIVIER, Conseillers.

Etaient absents excusés : Thierry HABERT, Delphine BROUILLÉ, Hugues CORBIN, Jocelyne SILLÉ, Frédéric RELANGE, Christian BYK.

Pouvoirs : -

Sandrine GUIARD a été désignée secrétaire de séance.

Ordre du jour :

1. Approbation compte-rendu CM du 26 février 2025
2. Budget principal - Affectation du résultat 2024
3. Vote des taux d'imposition 2025
4. Budget principal – Adoption du budget primitif 2025
5. Budget principal – Fongibilité des crédits
6. Subventions aux associations 2025
7. Budget Annexe Assainissement - Affectation du résultat 2024
8. Budget Annexe Assainissement – Adoption du budget primitif 2025
9. Budget Annexe Lotissement de l'Airel - Affectation du résultat 2024
10. Budget Annexe Lotissement de l'Airel – Adoption du budget primitif 2025
11. Tarifs cantine 2025
12. Restaurant scolaire - Vente matériel d'occasion
13. PHGNS : Renouvellement composition du Conseil de Surveillance
14. Affaires diverses

DCM n°2025020 : Approbation de la séance du 26 février 2025

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur le compte-rendu de la séance du 26 février 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve, le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du 26 février 2025.

Indemnités des élus

Avant de procéder à l'examen du budget et conformément à l'article L2123-24-1-1 du code général des collectivités territoriales, un état récapitulatif des indemnités perçues par les élus en 2024 est présenté au conseil municipal.

DCM n°2025021 : Budget principal – Affectation du résultat 2024

Rapporteur : Mickaël TOIN, 1^{er} adjoint

Après avoir constaté dans le CFU les résultats 2024 arrêtés comme suit :

En fonctionnement :

- Au titre de l'exercice 2024, un excédent de 491 059.75 €
- Un excédent reporté de 720 439.05 €
- Soit un résultat à affecter de 1 211 498.80 €

Considérant

- que le solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser est déficitaire de 547 670.58 €
- que le solde des restes à réaliser est excédentaire de 32 730.00 €
- que l'affectation obligatoire, représentant le besoin à couvrir, est par conséquent de 514 940.58 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter cet excédent de fonctionnement de la façon suivante :

-En section d'Investissement

Article 1068 (besoin à couvrir) : 514 940.58 euros

-En section de fonctionnement

Article 002 : 696 558.22 euros

DCM n°2025022 : Vote des taux d'imposition 2025

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Suite à la commission Finances du 12 mars 2025, 2 simulations de hausse des taux ont été demandées aux services de la DGFIP : +1% et +1.5% et variation différenciée de +9.13% et +9.6% en TH.

Des tableaux montrant l'incidence sur les recettes du budget ainsi que sur l'imposition des foyers sont présentés pour les 2 simulations demandées

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** à la majorité (12 voix pour, 1 voix contre) d'augmenter les taux d'imposition pour 2025
- **Décide** à la majorité (12 voix pour 1 voix contre) de fixer les taux d'imposition pour 2025 comme ci-dessous :
 - o Taxe foncière sur les propriétés bâties : 39.09 %
 - o Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 32.27 %
 - o Taxe d'habitation : 11.11 %
- **Précise** que le montant de fiscalité directe locale s'élève ainsi pour 2025 à 714 860 €

DCM n°2025023 : Budget principal – Adoption du budget primitif 2025

Rapporteur : Mickaël TOIN, 1^{er} adjoint

Exposé :

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2025 du Budget Principal qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

⇒ Dépenses : 3 071 126.65 euros

⇒ Recettes : 3 071 126.65 euros

Section d'investissement

⇒ Dépenses : 1 455 750.58 euros

⇒ Recettes : 1 455 750.58 euros

Il est proposé que le présent Budget soit voté :

↳ par chapitre au niveau de la section de fonctionnement

↳ par opération et par chapitre au niveau de la section d'investissement

Section de Fonctionnement

Recettes

Chapitre	Libellé	Vote
013	Atténuation de charges	32 000,00
70	Produits services et ventes diverses	330 288,06
73	Impôts et taxes	245 000,00
731	Fiscalité locale	719 040,00
74	Dotations , Subventions, ...	676 640,37
75	Autres produits de gestion courante	371 600,00
002	Excédent antérieur reporté	696 558,22
TOTAL		3 071 126,65

Dépenses

Chapitre	Libellé	Proposition 2025
011	Charges à caractère général	761 300,00
012	Charges de Personnel	900 700,00
014	Atténuation de produits	4 500,00
65	Autres charges de gestion courante	702 938,49
66	Charges financières	120 000,00
67	Charges spécifiques	5 000,00
042	Opérations d'ordre de transferts entre sections	19 000,00
023	Virement à Section Investissement	557 688,16
TOTAL		3 071 126,65

Section d'Investissement

Recettes

Chapitre	Opérat°	Libellé	RAR	Proposition 2025	Vote
13		Subventions d'investissement	60 210,00	193 468,00	253 678,00
10		Dotations, fonds divers et réserve		563 833,42	563 833,42
021		Virement de la section de fonctionnement		557 688,16	557 688,16
024		Produits des cessions d'immobilisations		61 551,00	61 551,00
040		Opérations de transfert entre sections		19 000,00	19 000,00
TOTAL			60 210,00	1 395 540,58	1 455 750,58

Dépenses

Chapitre	Opérat°	Libellé	RAR	Proposition 2025	Total au BP
20			4 500,00		4 500,00
21		Immobilisations corporelles		318 100,00	318 100,00
	112	Écoles		121 000,00	121 000,00
	113	Camping		2 200,00	2 200,00
	120	Voirie	22 980,00	51 800,00	74 780,00
16		Emprunts et dettes assimilées		387 500,00	387 500,00
001		Déficit reporté		547 670,58	547 670,58
TOTAL			27 480,00	1 428 270,58	1 455 750,58

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord pour l'adoption de ce Budget Primitif dans son ensemble,

Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

DCM n°2025024 – Travaux 2025 – Demandes de subventions

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Madame le Maire rappelle la nécessité de solliciter un maximum de subventions afin de financer de nouveaux investissements sans avoir recours à l'emprunt. Il s'agit entre autres :

- Achat de radars pédagogiques : Amendes de Police
- Terrain de Foot5 : Agence Nationale du Sport, Fédération Française de Football ; ...
- Aménagement de l'île : Département , ...

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Autorise madame le Maire à solliciter des subventions auprès de tous les organismes susceptibles d'apporter un soutien financier pour tous les travaux prévus au budget 2025.

DCM n°2025025 : Budget principal – Fongibilité des crédits

Rapporteur : Mickaël TOIN, 1^{er} adjoint

Exposé :

L'instruction budgétaire et comptable M57 a supprimé les comptes de dépenses imprévues mais permet tout de même une souplesse budgétaire grâce à la fongibilité des crédits. Le conseil municipal a la possibilité de déléguer à Mme le maire le pouvoir de procéder à des mouvements de crédits, de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5% du montant des dépenses réelles de chacune des sections. (article L.5217-10-6 du CGCT).

Le maire est alors tenu d'informer l'assemblée délibérante des mouvements de crédits opérés lors de son plus proche conseil.

Limite des mouvements :

7.5% des dépenses réelles de fonctionnement : 187 082.89 €

7.5% des dépenses réelles d'investissement : 68 106.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de déléguer à madame le Maire, la possibilité de procéder à des mouvements de crédits entre chapitres, dans la limite de 7.5% des dépenses réelles de chacune des sections et à l'exception des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les budgets communaux appliquant la nomenclature M57.

Autorise Madame le Maire, ou toute personne déléguée par elle, à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

DCM n°2025026 : Attribution des subventions aux associations 2025

Rapporteur : Stéphane RAMOND, 5^{ème} adjoint

Monsieur Stéphane RAMOND présente le détail des subventions 2025 proposées suite à la commission « vie associative » du 17 mars 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Approuve l'attribution pour l'exercice 2025 des subventions aux associations telle que détaillée dans le tableau annexé à la présente délibération,

Autorise madame le Maire à procéder au versement des subventions.

Culture et animation

Associations	Montant	Vote
Association Animation Belmontaise	3 000 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Familles Rurales	800 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Société Musicale - Chef de Musique	1 960 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Souvenir Français	100 €	13 pour 0 contre 0 abstention
AFN		13 pour 0 contre 0 abstention
Livres en fête	500 €	13 pour 0 contre 0 abstention
École de peinture des Alpes Mancelles	30 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Radio Alpes Mancelles	200 €	13 pour 0 contre 0 abstention
De crinolines en cotillons	250 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Union des Commerçants et Artisans de Beaumont	1 500 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Théâtre du Haut Maine	500 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Festival de Vivoin	1 000 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Trilobe Architecture Médiévale	200 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Total Culture Animation :	10 040 €	

Sports et Loisirs

Associations	Montant	Vote
BSA	5 000 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Association Cycliste Belmontaise	3 500 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Association Judo Club Belmontais	1 000 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Association Judo Club Belmontais Ecole	1 000 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Tennis Club Belmontais	1 700 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Le Jardinier Sarthois	100 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Club Pongiste de Maresché	150 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Association Sportive de Basket Belmontais	1 000 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Hand Ball de Ballon	300 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Les Bleuets - Société de TIR	500 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Total Sports et Loisirs :	14 250 €	

Autres

Associations	Montant	Vote
Secours Catholique	700 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Association en imagin'air	500 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Subvention exceptionnelle AFN drapeau	1 000 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Total Santé Social :	2 200 €	
MFR Bernay	30 €	13 pour 0 contre 0 abstention
MFR Fyé	90 €	13 pour 0 contre 0 abstention
3 Ifa Alençon	30 €	13 pour 0 contre 0 abstention
CFA Coiffure le Mans	30 €	13 pour 0 contre 0 abstention
CFA CCI le Mans	120 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Lycée privé laïc Les Horizons	120 €	13 pour 0 contre 0 abstention
APE Jules Ferry - Ecole Florence Aubenas BSS	1 000 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Total Scolaire :	1 420 €	
Babines sans toit 72	400 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Amicale des Sapeurs Pompiers de Beaumont	300 €	13 pour 0 contre 0 abstention
Total Divers :	700 €	
TOTAL GENERAL :	28 610 €	

DCM n°2025027 : Budget annexe assainissement – Affectation du résultat 2024

Rapporteur : Mickaël TOIN, 1^{er} adjoint

Après avoir constaté dans le CFU les résultats 2024 arrêtés comme suit :

En fonctionnement :

- Au titre de l'exercice 2024, un excédent de 87 170.67 €
- Un excédent reporté de 212 684.76 €
- Soit un résultat à affecter de 299 855.43 €

Considérant

- que le solde d'exécution de la section d'investissement hors restes à réaliser est excédentaire de 27 243.14 €
 - qu'il n'y a pas de restes à réaliser
 - que l'affectation obligatoire, représentant le besoin à couvrir, est par conséquent nulle.
- Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide d'affecter cet excédent de fonctionnement de la façon suivante :

En section d'exploitation

Article 002 : 299 855.43 euros

DCM n°2025028 : Budget annexe assainissement – Adoption du budget primitif 2025

Rapporteur : Mickaël TOIN, 1^{er} adjoint

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2025 du budget annexe assainissement qui s'équilibre comme suit :

Section d'exploitation

⇒ Dépenses : 565 804.24 euros
⇒ Recettes : 565 804.24 euros

Section d'investissement

⇒ Dépenses : 57 572.76 euros
⇒ Recettes : 57 572.76 euros

Il est précisé que le présent budget sera voté au chapitre

Section d'exploitation

Dépenses

Chapitre	Dépenses	Vote
011	Charges à caractère général	107 700.00
012	Charges de personnel	15 000.00
014	Atténuation de produits	13 000.00
65	Autres charges de gestion courante	382 726.27
66	Charges financières	11 0048.35
67	Charges exceptionnelles	6 000.00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 329.62
Total		565 804.24

Recettes

Article	Recettes	Vote
70	Produits et ventes diverses	256 000.00
78	Reprise sur amortissements, dépréciations et prov	2 148.81
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 800.00
002	Excédent d'exploitation reporté	299 855.43
Total		565 804.24

Section d'investissement

Dépenses

Article	Dépenses	Vote
16	Emprunts et dettes assimilées	17 500.00
21	Immobilisations Corporelles	30 000.00
020	Dépenses imprévues	2 272.76
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	7 800.00
Total		57 572.76

Recettes

Article	Recettes	Vote
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 329.62
001	Excédent reporté	27 243.14
Total		57 572.76

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Donne son accord pour l'adoption de ce Budget Primitif dans son ensemble,

Donne tous pouvoirs à Madame le Maire pour son exécution.

DCM n°2025029 : Budget annexe lotissement de l'Airel – Affectation du résultat 2024

Rapporteur : Mickaël TOIN, 1^{er} adjoint

Suite au vote du Compte Financier Unique de l'exercice 2024

Constatant que le CFU présente un résultat de fonctionnement de :

- au titre de l'exercice 2024, un équilibre
- au titre de l'exercice 2023, un équilibre
- soit un résultat à affecter de 0.00 euros,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Constata qu'il n'y a pas de résultat à affecter.

DCM n°2025030 : Budget annexe lotissement de l'Airel – Adoption du budget primitif 2025

Rapporteur : Mickaël TOIN, 1^{er} adjoint

Exposé :

Il est proposé d'adopter le Budget Primitif 2025 du budget annexe Lotissement de l'Airel qui s'équilibre comme suit :

Section de fonctionnement

⇒ Dépenses : 3 770 euros

⇒ Recettes : 3 770 euros

Section d'investissement

⇒ Dépenses : 3 770 euros

⇒ Recettes : 3 770 euros

Il est précisé que le présent budget sera voté par chapitre

Section de fonctionnement

Dépenses

Chapitre	Dépenses	Vote
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 770
Total		3 770

Recettes

Article	Recettes	Vote
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 770
Total		3 770

Section d'investissement

Dépenses

Article	Dépenses	Vote
040	En-cours de production de biens	3 770
Total		3 770

Recettes

Article	Recettes	Vote
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 770
Total		3 770

DCM n°2025031 : Tarifs cantine 2025

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Madame le Maire rappelle les tarifs de la cantine pour l'année scolaire 2024-2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de reconduire les tarifs 2024-2025 du restaurant scolaire et de la garderie périscolaire,

Valide les tarifs 2025-2026 annexés à la présente délibération,

Autorise Madame le Maire ou toute personne déléguée par elle à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Niveaux	Année scolaire 2024-2025	Année scolaire 2025-2026
Maternelles commune	3,80 €	3,80 €
Maternelles hors-commune	4,65 €	4,65 €
Elémentaires commune	4,00 €	4,00 €
Elémentaires hors-commune	4,95 €	4,95 €
Collège élève commune	4,90 €	4,90 €
Collège élève hors-commune	5,40 €	5,40 €
Adultes	7,30 €	7,30 €
Repas occasionnel : majoration de 1€ des tarifs indiqués dans le tableau		
Tarif commune appliqué aux élèves d'ULIS		
Garderie matin	1,85 €	1,85 €
Garderie soir	2,75 €	2,75 €

DCM n°2025032 : Restaurant scolaire – Vente matériel d'occasion

Rapporteur : *Lea DUVAL, Maire*

Exposé :

Madame le Maire fait part aux membres du Conseil Municipal de la proposition de la Société Restauval pour le rachat d'occasion de l'ancien trancheur du restaurant scolaire remplacé en 2022.

Il est proposé au conseil de vendre le trancheur au prix de 250 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de vendre d'occasion le trancheur de marque DELCOUPE, Modèle START SBR inscrit à l'inventaire sous le numéro 2025-039,

Fixe le prix de vente à 250 euros,

Autorise Madame le Maire ou toute personne déléguée par elle à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

DCM n°2025033 : PHGNS : Renouvellement composition du Conseil de Surveillance

Rapporteur : Lea DUVAL, Maire

Exposé :

Le Pôle Hospitalier et Gériatrique Nord Sarthe (PHGNS) nous a informé par courrier en date du 27 février de la nécessité de délibérer afin de prolonger le mandat de madame le Maire au sein du Conseil de Surveillance du PHGNS, la durée des fonctions de ses membres n'étant que de 5 ans et non 6 comme le mandat municipal.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Désigne Mme Lea DUVAL, Maire, pour siéger au sein du conseil de surveillance du Pôle Hospitalier et Gériatrique Nord Sarthe jusqu'à la fin du mandat, en qualité de représentante de la commune siège de l'établissement.

Autorise madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Droit de préemption

Section AE, parcelle n°393 – 14 rue Albert Maignan (2025-04)

Section AC, parcelles n°193 et 194 – 64 rue de la Gare (2025-05)

Affaires diverses

Prise de poste du responsable des services techniques

Proposition achat parcelle rue de la Courbe

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

la séance est levée à 20h00